



Vitesse exéssive en agglomération

Par **raoullebouc**, le **06/10/2007** à **08:17**

Bonjour

Tous les jours à la même heure une personne à moto passe devant chez moi à environ 100 km/h alors que je suis en agglomération et que la vitesse est donc limitée à 50 Km/h un jour il va y avoir un terrible accident et je 'ai pas envie de me reprocher de n'avoir rien fait. Comment puis je intervenir ? au prêt des services public . Merci

Par **Adam Kadamon**, le **06/10/2007** à **11:15**

Bonjour,

Informez les autorités locales. Maire, Commandant du commissariat ou de la brigade de gendarmerie. Informez les du fait, et décrivez le véhicule voire fournissez son immatriculation.

Libre à eux d'essayer d'effectuer un contrôle sur la plage horaire ou de mettre en place des aménagement afin d'éviter que le passage à une telle vitesse soit possible.

Cordialement.